

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2021 à 13H

Date de la convocation : 28 avril 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 04 mai 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Stéphane RODIER à Sophie DELAIGUE

Membres du Bureau absents excusés :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

27

**ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

Rapporteur : Sophie DELAIGUE

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la convention du 27 novembre 2018 conclue entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs. Cette aide prend la forme d'une subvention de 10 % des dépenses subventionnables HT, basée sur une dépense minimum de 10 000 euros et sur un montant maximum de 50 000 euros. Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant HT des dépenses	Taux d'intervention CCTDM	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
EURL CHLOE LE COCO BEACH/ Garciane GILDA	St-Rémy-sur-Durolle	Aménagement d'une terrasse couverte ; acquisition de matériels réfrigérés	27 460 €	10 % du plafond de 27 460 €	2 746 €	5 492 € (20 %)
Marie-Hélène SARRY	Puy-Guillaume	Equipements de sécurité et d'amélioration énergétique	10 970 €	10 % du plafond de 10 970 €	1 097 €	2 194 € (20 %)
SARL L'ILE DE BEAUTE/ Marie VOLAT	Thiers	Aménagement du local, devanture, matériels professionnels	28 500 €	10 % du plafond de 28 500 €	2 850 €	5 700 € (20 %)

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de subventions d'un montant de 2 746 euros à l'EURL CHLOE sise 1 rue des St Rémois 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE ; 1 097 euros à l'entreprise en nom propre « Marie-Hélène SARRY » sise 8 rue Joseph CLAUSSAT 63290 PUY-GUILLAUME et 2 850 euros à la SARL L'ILE DE BEAUTE sise 5 rue de Clermont 63300 THIERS ;
- **Autorise** le versement desdites subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 27

Membres présents : 22

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210504-DBC20210504_07-DE
Regu le 18/05/2021